

mais après les catastrophes bouleversantes du régime précédent le pays retrouva sous M. Thilges le repos auquel il aspirait et auquel il avait droit pour se recueillir.»

Insistons aussi sur les mérites d'Edouard Thilges dans le domaine de la viticulture, mérites qui furent justement relevés dans la lettre de remerciements que la Commission de viticulture lui adressa à la suite d'un vote pris en la séance du 11 octobre 1888 sur la motion de J. P. Velter. Voici les passages les plus marquants de cette lettre :

«C'est grâce à l'impulsion donnée par M. Thilges, que la Moselle, restée jusque là pour ainsi dire en dehors du mouvement en avant qui a entraîné l'agriculture dans les autres parties du pays, a été lancée à son tour dans la voie du progrès.

«Une commission spéciale chargée des affaires viticoles a été instituée ; à ses côtés, une autre commission a été chargée de la Défense du pays contre le phylloxéra.

«Des subventions ont été accordées avec une grande libéralité à toutes les améliorations viticoles. L'effet heureux de ces mesures éclairées ne s'est pas fait attendre.

«Des champs d'essai ont été établis en vue d'étudier les moyens de combattre le peronospera.

«Une série de champs d'expérience s'échelonne le long de la Moselle pour se rendre compte de l'effet des engrais minéraux dans les vignes.

«Dans la plupart des communes viticoles, les vigneronns éclairés se sont réunis en associations.

«Plusieurs pépinières spéciales et vignes ont été créées ; un chantier d'injection à la créosote a été fondé à Grevenmacher ; un autre doit être établi à Ehnen.»

PRESIDENCE DU CONSEIL D'ETAT (1888-1895)

Le 25. 9. 1888 le président du Conseil d'Etat Henri Vannérus écrit une lettre au nouveau président du Gouvernement dans laquelle il se désiste de la présidence du Conseil d'Etat «pour faire place à un ancien ministre d'Etat.» En retournant à Paul Eyschen la lettre que celui-ci lui avait communiquée, Thilges le prie d'engager M. Vannérus à retirer sa démission «qui ne pouvait que raffermir ses sentiments d'estime et d'amitié» qu'il éprouvait pour M. Vannérus. Nous nous en voudrions si nous ne reproduisions pas les quelques considérations que Thilges ajoute à sa lettre et qui nous prouvent la haute conception qu'il avait du Conseil d'Etat.

«A cette occasion je prends la liberté d'appeler votre attention sur la composition actuelle du Conseil d'Etat. Ce corps a été institué au nombre de 15 membres pour des motifs divers, et entre autres par celui qu'il devait constituer une espèce de seconde Chambre. Cette intention serait méconnue si le nombre des membres était trop réduit, ou bien si ces membres étaient dans la situation de ne pas pouvoir maintenir au